



DELIBÉRATIONS N°230
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DÉCEMBRE 2021

DEL 2021.12.08/230

Thème :

**INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE**

Le **mercredi 08 décembre 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :

**Véhicule dévolu à
l'exercice des fonctions
de maire de la Ville**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Christophe OSTI, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Maud GADÉ, Natalia SERTOOUR, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation :

Date : 01/12/2021

Affichage : 01/12/2021

Étaient représentés :

Christian FERRUS donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Renaud PONS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Solange MICHEL donnant pouvoir à Nathalie SERTOOUR
Élie HAMDANI donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

**Nombre de membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Absents excusés :

Christian FERRUS, Michèle SKRIPNIKOFF, Monique OLLAGNIER, Marie SOUBRANE, Sandrine CORDIER, Solange MICHEL, Élie HAMDANI

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20211208-2021_12_230-DE
Reçu le **Rapporteur: Richard NUSSBAUM**
Publié le 10/12/2021

VU les dispositions de l'article L2123-18-1-1 code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie, tout autre avantage en nature faisant l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'attribuer l'usage d'un véhicule dédié au maire de Briançon dans le cadre de l'exercice de son mandat.
- De rappeler que cette disposition s'accompagnera d'une déclaration aux services fiscaux dans le cadre des avantages en nature.
- De préciser que le dispositif entrera en vigueur à signature du contrat de location longue durée en cours de mise en concurrence, et au plus tard le 01.01.2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.12.08/230

PUBLIÉE LE : **10 DEC. 2021**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

